

# COVID-19

## La prévention des infections : une responsabilité collective



Lavez-vous  
les mains



Gardez vos  
distances



Portez un  
masque de  
procédure

# CONSIGNES DE PRÉEMBARQUEMENT

Hydro-Québec a le souci de protéger ses employés.

### Pour votre sécurité :

- la température de tous les passagers sera prise avant de monter à bord (sur un vol d'Hydro-Québec qui décolle du Sud et se dirige vers le Nord).
- tous les passagers doivent porter le masque de procédure, en tout temps, à l'aérogare et pendant toute la durée du vol.

L'embarquement sera refusé à toute personne qui est dans l'une des situations suivantes :

1. L'employé présente l'un ou plusieurs des principaux symptômes de la COVID-19 :
  - > Fièvre (qui atteint ou dépasse 38,0 °C ou 100,4 °F)
  - > Toux inhabituelle
  - > Difficultés respiratoires
  - > Perte soudaine d'odorat et de goût sans congestion nasale

**OU**

L'employé présente au moins deux des six conditions\* suivantes :

- > Fatigue intense inhabituelle sans raison évidente
- > Douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles sans raison évidente
- > Mal de tête inhabituel
- > Perte d'appétit
- > Nausées, vomissements ou diarrhée dans les 12 dernières heures
- > Mal de gorge sans autre cause évidente

*\*(ex.: nausées = 1 condition, nausées + diarrhée = 1 condition, nausées + mal de tête inhabituel = 2 conditions)*

2. L'employé ou un membre de son foyer est un cas confirmé COVID-19.
3. L'employé a été en contact étroit avec un cas confirmé COVID-19, non guéri.
4. L'employé a reçu la recommandation de la Santé publique de s'isoler.
5. L'employé a voyagé à l'extérieur du pays depuis les 14 derniers jours.

Pour un employé qui doit se rendre dans une **résidence HQ ou dans un campement** s'ajoute le critère d'exclusion suivant :

6. Un membre de son foyer ou une personne avec qui il a eu un contact étroit présente des symptômes détaillés au point 1 **ET** est en attente d'un résultat de test COVID-19.

Pour régler les formalités de départ, merci de respecter l'heure d'arrivée au point d'enregistrement, qui est d'au moins 60 min avant le vol.